

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Nombre de conseillers :

|             |    |          |    |         |    |
|-------------|----|----------|----|---------|----|
| En exercice | 19 | Présents | 15 | Votants | 19 |
| Absents     | 4  | Exclus   | 0  |         |    |

Date Convocation : mercredi 2 avril 2025

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Céline DURAND, Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTI, Karine COMBE (arrivée à 19H15), Nathalie LEFEVRE, Yvelise ROPTIN, Jean-Louis REYNAUD, Vanessa AIRAL.

Pouvoirs : Michel GORDOT à Céline DURAND, Mickaël DUREZ à Bernard DANIEL, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE, Anthony FERNANDEZ à Vanessa AIRAL.

Absents excusés : Michel GORDOT, Mickaël DUREZ, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'économie d'énergie avec le SMEG du Département du Gard 30**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-17 ;

**Vu** la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15 ;

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application ;

**Vu** le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

**Vu** le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

**Vu** le projet de convention d'habilitation établi par SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD ;

**Considérant** la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité » de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie
- **AUTORISE** ainsi le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine électrique, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à Mons,  
Le 14 avril 2025

**Gérard BANQUET**  
Maire de Mons

**Céline DURAND**  
Secrétaire de séance

